

## Section 2.—Représentants diplomatiques des pays étrangers.

**Légation des Etats-Unis d'Amérique:** (Etablie en 1927).

*Adresse:* rue Wellington, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire:* L'HON. JAMES H. R. CROMWELL.

**Légation de France:** (Etablie en 1928).

*Adresse:* 42 rue Sussex, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire:* COMTE ROBERT DE DAMPIERRE.\*

**Légation du Japon:** (Etablie en 1928).

*Adresse:* 140 rue Wellington, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire:* BARON TOMII.

**Légation de Belgique:** (Etablie en 1937).

*Adresse:* Stadacona Hall, 395 est avenue Laurier, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire:* BARON SILVERCRUYS.

**Légation des Pays-Bas:** (Etablie en 1939).

*Adresse:* 18 Range Road, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire:* M. F. E. H. GROENMAN.

---

\* M. René Ristelhueber a été nommé Ministre de France au Canada en mars 1940.

## PARTIE VI.—LE CANADA ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.\*

**Généralités.**—La Société des Nations est une association d'Etats pleinement autonomes dont les relations sont gouvernées par le Covenant. La Société des Nations fonctionne par l'intermédiaire d'une assemblée et d'un conseil composés de représentants des gouvernements en faisant partie. Cinquante et un Etats sont (janvier 1940) membres de la Société des Nations comparativement à quarante-deux lors de la première assemblée en 1920. Le Canada, comme signataire des traités de paix, est un membre fondateur de la Société des Nations.

**Les organes de la Société.**—Les organes de la Société sont:—

- (a) L'Assemblée;
- (b) Le Conseil;
- (c) Le Secrétariat.

**L'Assemblée.**—L'assemblée se compose de représentants des membres de la Société. La session régulière annuelle de l'Assemblée qui devait avoir lieu en septembre 1939 n'a eu lieu qu'en décembre.

**Le Conseil.**—Le Conseil, qui se composait à l'origine de cinq membres permanents et de quatre membres non permanents, se compose maintenant de deux membres permanents (le Royaume-Uni et la France) et onze membres non permanents. Les onze membres non permanents en janvier 1940 sont: la Belgique, l'Iran, le Pérou, la Yougoslavie, la République Dominicaine, la Grèce, l'Union Sud-Africaine, la Finlande, la Bolivie, l'Égypte et la Chine. Le Canada a été membre du Conseil de 1927 à 1930.

---

\* La Ligue de la Société des Nations, 124 rue Wellington, Ottawa, est la représentante autorisée des publications de la Société des Nations.